



MAIRIE DE SAINT-ALBAN
LOZÈRE

17, PLACE DU BREUIL
48120 ST-ALBAN SUR LIMAGNOLE

Le Maire de la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole,

VU, l'article L 131.2 à 30 du Code des Communes,

VU, les articles R 26, 150 et 28 du Code Pénal ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L. 2211-1, L. 2212-5 et L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la Route, dans ses articles R. 411-21-1 et R. 417-10 10,

VU la demande présentée en date du 03 septembre 2026 par Madame Charlotte LEBRE et Monsieur Anthony GOEURY, domiciliés rue du Moulin de Baffie à Saint-Alban-sur-Limagnole, pour empiéter sur le domaine public communal dans le cadre de l'organisation d'une fête privée organisée le samedi 05 septembre au lundi 07 septembre 2026 (pose de barnum, tables et chaises),

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre toutes mesures propres à assurer le maintien du bon ordre ainsi que la sécurité des personnes,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit Rue du Moulin de Baffie devant la maison, propriété de Madame LEBRE et Monsieur GOEURY, cadastrée section AC numéro 58, Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole, à partir **du samedi 5 septembre 2026, 10h au lundi 16 septembre 2024, 12h00.**

ARTICLE 2 : La circulation des véhicules sera interdite Rue du Moulin de Baffie devant la maison, propriété de Madame LEBRE et Monsieur GOEURY, cadastrée section AC numéro 58, Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole, à partir **du samedi 05 septembre 2024 09h au lundi 07 septembre 2026, 12h00.**

ARTICLE 3 : Des barrières et une signalisation conforme à la réglementation en vigueur seront mises en place par Madame LEBRE et Monsieur GOEURY.

ARTICLE 4 : Dès l'achèvement de l'évènement, les installations devront être enlevées et la voie remise dans son état initial.

ARTICLE 5 : La présente autorisation peut être révoquée pour non-respect des conditions imposées.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera envoyée à :

- Madame LEBRE et Monsieur GOEURY
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- Monsieur le Chef du centre des Sapeurs-Pompiers de St-Alban-sur-Limagnole ;

Fait à Saint-Alban-sur-Limagnole,

Le 04 juillet 2026

Le Maire,

M. Samuel SOULIER

